

PROCÈS-VERBAL N° 79**SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Gabriel Voirol (PLR), président

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Nicolas Maître (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : David Balmer (PLR), Rosalie Beuret Siess (PS), Mélanie Brülhart (PS), Damien Chappuis (PCSI), Michel Choffat (PDC), Raphaël Ciochi (PS), Jérôme Corbat (CS-POP), Anne Froidevaux (PDC), Quentin Haas (PCSI) et Didier Spies (UDC)

Suppléants : Alain Bohlinger (PLR), Jâmes Frein (PS), Fabrice Macquat (PS), Gabriel Friche (PCSI), Jean-Pierre Gindrat (PDC), Valérie Bourquin (PS), Tania Schindelholz (CS-POP), Gérald Crétin (PDC), Philippe Eggertswyler (PCSI) et Alain Koller (UDC)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Pierre Parietti (PLR) : Nouvelle société de transports publics dans le Jura (partiellement satisfait)
- Pierre-André Comte (PS) : Nouveau vote de Moutier et demande d'accès du canton de Berne au registre électoral prévôtois (satisfait)
- Frédéric Lovis (PCSI) : Nouveau vote de Moutier et engagements du canton du Jura (satisfait)
- Danièle Chariatte (PDC) : Décision du renvoi d'un requérant d'asile érythréen en formation (satisfaite)
- Thomas Stettler (UDC) : Imposition sur la fortune des sociétés sportives et culturelles (non satisfait)
- Florence Boesch (PDC) : Installation d'antennes 5G à la frontière française (satisfaite)
- Nicolas Maître (PS) : Recommandation d'équiper les véhicules par des pneus non bruyants : incitation financière ? (partiellement satisfait)
- Stéphane Theurillat (PDC) : Sécurité des transports scolaires par les transports publics pour des enfants en bas âge (satisfait)
- Erica Hennequin (VERTS) : Quelles actions entreprises depuis la déclaration d'urgence climatique ? (partiellement satisfaite)
- Rémy Meury (CS-POP) : Propositions faites dans le cadre du projet «Repenser l'Etat» concernant le Parlement (partiellement satisfait)
- Murielle Macchi-Berdat (PS) : Séance d'information Etat-communes sur l'alimentation en eau potable et mise en valeur d'un prestataire privé (non satisfaite)
- Yves Gigon (Indépendant) : Clarification de la domiciliation de citoyens par les communes (partiellement satisfait)
- Ivan Godat (VERTS) : Acquisition de terrains par la Fondation pour le cheval aux Bois (satisfait)
- Raoul Jaeggi (Indépendant) : Plans électriques de bâtiments sensibles à disposition du public via BKW (satisfait)

- Pauline Queloz (Indépendante) : Réduction du nombre d'employés de la fonction publique (non satisfaite)

Interpellations

3. Interpellation no 915

**Achat d'un billet de chemin de fer pour se rendre à la gare TGV de Belfort-Montbéliard
Jean-Daniel Tschan (PCSI)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Nicolas Maître (PS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

4. Interpellation no 917

**Toujours autant d'inquiétudes dans la mise au concours des lignes de bus !
Nicolas Maître (PS)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

Vincent Hennin (PCSI) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Présidence du Gouvernement

5. Rapport du Gouvernement sur les affaires extérieures 2018

Ce rapport est discuté.

6. Question écrite no 3221

**Actes d'ordre sexuel non consentis : pas de place pour la nuance
Quentin Haas (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

7. Question écrite no 3227

**Erreur d'impression des bulletins pour les élections fédérales 2019
Vincent Hennin (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

8. Question écrite no 3229

**Aide à la presse : quelle explication à une contradiction flagrante ?
Pierre-André Comte (PS)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la formation, de la culture et des sports

9. Question écrite no 3210

**Fonctionnement de l'octroi des subventions pour la réalisation d'équipements sportifs ?
Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

10. Question écrite no 3212

**Harcèlement lors de l'apprentissage : qu'en est-il dans le Jura ?
Tania Schindelholz (CS-POP)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de l'environnement

11. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 5.06 «Energie éolienne»)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Fiche 5.06 – Energie éolienne

Mandat de planification, niveau cantonal, lettre e :

Gouvernement :

- e) procède, à l'issue du projet-modèle, à une évaluation du processus de planification et de participation, en particulier concernant le rôle des communes, et la soumet au Gouvernement qui, si nécessaire, engage une révision du plan sectoriel de l'énergie éolienne et de la présente fiche;

Commission :

- e) procède, à l'issue du projet-modèle, à une évaluation :
- du processus de planification et de participation, en particulier concernant le rôle des communes;
 - du principe d'aménagement 1, en particulier le nombre minimal d'éoliennes par parc et le nombre maximal de sites sur le territoire jurassien;
 - du principe d'aménagement 5, en particulier l'ajout de sites supplémentaires au bénéfice d'une appréciation globale jugée « bonne » selon les critères du plan sectoriel de l'énergie éolienne, à savoir Courtételle–Les Fouchies, Saulcy–Jolimont (Haute-Sorne–Courtételle), Undervelier–Soulce (Haute-Sorne), Val Terbi–Schönenberg (Courrendlin–Courroux–Rebeuvelier–Courchapoix–Corban–Val Terbi–Mervelier).
- Il soumet cette évaluation au Gouvernement qui, si nécessaire, engage une révision du plan sectoriel de l'énergie éolienne et de la présente fiche;

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 49 voix contre 1.

Mandat de planification, niveau communal, lettre a :

Gouvernement et minorité de la commission :

- a) définissent avec le canton et le porteur de projet les principes généraux concernant l'investissement et la gestion future du parc et donnent leur accord à l'engagement de la procédure de plan spécial cantonal;

Majorité de la commission :

- a) définissent avec le canton et le porteur de projet les principes généraux concernant l'investissement et la gestion future du parc et donnent leur accord à l'engagement de la procédure de plan spécial cantonal. Les exécutifs communaux peuvent fonder leur décision sur l'avis d'autres organes (commission, législatif, assemblée communale, corps électoral);

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 13.

Arrêté

Article 3

Proposition de Jean-Daniel Tschan (PCSI) :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Au vote, cette proposition est rejetée par 48 voix contre 6.

Les autres articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 48 voix contre 3.

Les procès-verbaux nos 76 à 78 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12.40 heures.

Delémont, le 28 novembre 2019

Le président :
Gabriel Voirol



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

